



LIVE WELL PEI

together we can

Lignes directrices du Programme de subventions pour le mieux-être

Les demandes seront acceptées en ligne jusqu'au 6 novembre 2023 à 9 h.

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le Programme de subventions pour le mieux-être **MIEUX VIVRE Î.-P.-É.** permet aux organismes à but non lucratif, aux écoles, aux nations autochtones, aux organisations, aux groupes et aux communautés de demander un financement ponctuel pour de nouveaux projets et de nouvelles initiatives. Le Programme de subventions **MIEUX VIVRE Î.-P.-É.** a été créé dans le but de soutenir les efforts de collaboration qui ont une incidence positive en matière de santé et de choix sains pour l'ensemble des Insulaires par la réduction des obstacles, l'augmentation du soutien et l'amélioration des ressources. Le Programme de subventions **MIEUX VIVRE Î.-P.-É.** met l'accent sur les initiatives de mieux-être en amont ainsi que la prévention des maladies chroniques. Le financement ne vise pas les initiatives ou projets qui sont directement liés aux soins primaires ou actifs aux patients, à la gestion des maladies chroniques, à l'accès aux soins ou à la coordination des services offerts aux personnes nécessitant des soins.

OBJECTIF DU PROGRAMME

Le cycle de financement 2023-2024 est axé sur les cinq piliers (comportements liés à la santé) de la prévention des maladies chroniques ainsi que sur les conditions sociales, économiques et structurelles qui ont une incidence sur la santé :

- Saine alimentation
- Activité physique
- Abandon du tabac
- Consommation responsable d'alcool
- Mieux-être mental
- Déterminants de la santé (p. ex. expériences vécues à l'enfance)

VOLETS DE FINANCEMENT (2023-2024)

Le financement est accessible pour appuyer une vaste gamme de nouveaux projets et de nouvelles initiatives intégrant des stratégies de promotion de la santé afin de prévenir les maladies chroniques dans l'ensemble des milieux et des populations.

VOLET 1 : SUBVENTION POUR LA STIMULATION DE L'IMPPLICATION COMMUNAUTAIRE



LIVE WELL PEI
together we can

Lignes directrices du Programme de subventions pour le mieux-être

La Subvention pour la stimulation de l'implication communautaire vise à favoriser la santé des communautés et des Insulaires. Elle permet à des communautés et à des organismes de mettre en œuvre des projets et des initiatives axés sur leurs besoins qui contribuent à la réduction des obstacles, à l'augmentation du soutien et au travail en collaboration pour permettre à toutes les personnes d'améliorer leur santé et leur bien-être.

VOLET 2 : BOURSE POUR LA SANTÉ EN MILIEU SCOLAIRE

La Bourse pour la santé en milieu scolaire vise à faire en sorte que les écoles fassent la promotion de la santé. Elle permet aux écoles de mettre en œuvre des projets et des initiatives qui favorisent des communautés scolaires en santé, dans lesquelles les membres et le personnel scolaire travaillent de concert pour promouvoir la santé et le bien-être des élèves, du personnel et de la communauté.

DEMANDEURS ADMISSIBLES

| Subvention pour la stimulation de l'implication communautaire | Bourse pour la santé en milieu scolaire |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Organismes/associations à but non lucratif▪ Gouvernements, bandes, conseils ou organismes à but non lucratif autochtones▪ Municipalités▪ Groupes de revendication▪ Organismes de bienfaisance enregistrés▪ Entreprises à vocation sociale▪ Établissements d'enseignement▪ Groupes communautaires | <ul style="list-style-type: none">▪ Écoles publiques (M-12)▪ Écoles privées (M-12) |

Tout organisme et toute association doit être enregistré à l'Île-du-Prince-Édouard ou y travailler pour être admissible.

DEMANDEURS NON ADMISSIBLES

- Entités à but lucratif
- Particuliers

DÉPENSES ADMISSIBLES

- Formation
- Transport (à l'Î.-P.-É. seulement)
- Fournitures et matériel pour les programmes, les activités, la formation, etc.
- Aliments pour des activités ou initiatives liées au projet (p. ex. collations, ingrédients)
- Activités de recherche (p. ex. évaluations des besoins communautaires, sondages, entrevues, etc.)
- Honoraires de conférenciers ou de professionnels (p. ex. consultants, spécialistes non disponibles dans votre communauté)



- Honoraires d'expertise en dehors de l'équipe principale ou de l'organisme du projet

DÉPENSES NON ADMISSIBLES

- Salaires et traitements
- Honoraires des personnes occupant des postes à traitement annuel (diététistes, travailleuses et travailleurs sociaux, infirmières et infirmiers de la santé publique)
- Frais organisationnels généraux (p. ex. tenue de livres, etc.)
- Coûts d'immobilisations et d'infrastructures
- Coûts des prix et des concours
- Activités de positionnement des écoles ou des organismes
- Manuels et ressources des services de consultation
- Équipement de gymnase
- Sécurité des installations (p. ex. test de radon)
- Bourses d'études
- Frais de conférence
- Frais de déplacement et d'hébergement à l'extérieur de la province
- Dépenses encourues avant l'approbation de la demande
- Activités ou événements uniques (p. ex. manifestations de sensibilisation, expositions, conférences, camps pour enfants, journées de réflexion du personnel, etc.)

RENSEIGNEMENTS SUR LE FINANCEMENT

- Le programme offre trois niveaux de financement : 2 500 \$; 5 000 \$ et 7 500 \$.
- Les demandeurs peuvent soumettre plusieurs demandes pour différents projets.
- Les demandeurs doivent indiquer le niveau de financement demandé. Le comité de sélection des projets et l'Unité de promotion de la santé ont toutefois le pouvoir de négocier la portée, l'échelle et le montant accordé pour chaque projet proposé.
- Les fonds sont versés par tranches : 90 % au départ et 10 % une fois le projet achevé.

DURÉE DU PROJET

Les demandeurs doivent indiquer la durée prévue de leur projet. Tous les projets doivent être terminés au plus tard le 31 mai 2024.

PARTENARIATS

Les partenariats avec d'autres organismes sont fortement encouragés. Tout organisme avec lequel vous prévoyez de réaliser le projet doit toutefois être au courant que vous sollicitez son appui. Si vous comptez travailler en partenariat avec d'autres organismes pour mettre en œuvre votre projet, le comité de sélection des projets s'attend à ce que votre demande et votre budget en fassent état.

RAPPORTS

3



LIVE WELL PEI
together we can

Lignes directrices du Programme de subventions pour le mieux-être

Les demandeurs acceptés recevront un accord d'une page énonçant les exigences du projet ainsi que les responsabilités des deux parties. Cet accord prévoit :

- la soumission des factures et reçus des dépenses admissibles associées au projet;
- la présentation d'un rapport final à l'Unité de promotion de la santé.

SÉLECTION DES PROJETS

- Le comité de sélection des projets examinera chaque demande soumise avant l'échéance. Il déterminera l'admissibilité des demandes et évaluera dans quelle mesure chaque projet répond aux objectifs du programme.
- On communiquera avec les demandeurs acceptés au plus tard le 17 novembre 2023.
- Les demandeurs dont la demande est acceptée recevront le soutien d'une conseillère ou d'un conseiller en promotion de la santé de l'Unité de promotion de la santé du Bureau du médecin hygiéniste en chef de l'Île-du-Prince-Édouard. Une conseillère ou un conseiller en promotion de la santé sera affecté à chaque projet pour toute la durée de celui-ci. Cette personne agira à titre de personne-ressource principale et contribuera à assurer la liaison avec des ressources supplémentaires dans la communauté.

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE

Toutes les demandes doivent être soumises en ligne sur le site Web du gouvernement provincial. Les demandeurs peuvent remplir leur demande de deux façons :

1. Directement en ligne. Dans ce cas, la demande doit être remplie au complet en une seule fois puisqu'il n'est pas possible d'enregistrer les renseignements et d'y revenir plus tard;
2. Au moyen du plan de projet du volet correspondant. Cette façon de faire permet de travailler sur la demande pendant une période plus longue; il faut alors enregistrer le fichier pour le téléverser par la suite dans le portail en ligne.

Les demandes seront acceptées jusqu'au 6 novembre 2023 à 9 h.



EXEMPLES DE PROJETS ADMISSIBLES POTENTIELS

SUBVENTION POUR LA STIMULATION DE L'IMPLICATION COMMUNAUTAIRE

- Amélioration de la littératie alimentaire au sein de la communauté (p. ex. techniques de cuisine et de jardinage)
- Élaboration de politiques municipales visant à assurer des environnements alimentaires sains, à réduire la consommation d'alcool et de tabac, à influer sur les déterminants sociaux de la santé, etc.
- Recherche ou évaluation des besoins communautaires en vue de prendre des mesures favorisant de saines habitudes (p. ex. sondages, groupes de discussion)
- Planification du transport actif communautaire
- Établissement de réseaux communautaires ciblant certains comportements de santé (p. ex. coalition pour une politique communautaire en matière d'alcool)
- Campagnes éducatives sur certains comportements de santé (p. ex. prévention du vapotage chez les jeunes, lignes directrices sur la consommation d'alcool)
- Rapprochement entre la santé et les déterminants sociaux (p. ex. contact avec la nature, réduction des expériences négatives de l'enfance, établissement de liens entre les personnes âgées et les jeunes générations)

BOURSE POUR LA SANTÉ EN MILIEU SCOLAIRE

- Mobilisation de jeunes dans des initiatives visant à réduire le vapotage ou la consommation de substances
- Création d'environnements alimentaires sains dans les écoles (p. ex. potagers en milieu scolaire, politiques alimentaires)
- Augmentation de l'activité physique dans les écoles grâce à des parcours sensoriels
- Enrichissement des habiletés d'apprentissage social et affectif et intégration de ces habiletés dans les routines quotidiennes des élèves
- Création d'un contact avec la nature dans le cadre d'activités ludiques ou du programme d'études
- Projets de recherche menés par des élèves (p. ex. projets de recherche par amorce photo sur les environnements alimentaires, le changement climatique, la commercialisation et la publicité nocives)

COORDONNÉES

Unité de promotion de la santé

Ministère de la Santé et du Mieux-être du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard

Courriel : livewellpei@gov.pe.ca

Téléphone : 902-370-6990

Les demandeurs sont invités à communiquer avec les conseillères ou conseillers en promotion de la santé pour discuter de leur proposition ou poser des questions.



RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES ET GLOSSAIRE

Vous trouverez des renseignements et des ressources sur la promotion de la santé sur le site www.livewellpei.ca.

CONTEXTE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ

Le Bureau du médecin hygiéniste en chef (BMHC) est une division du ministère de la Santé et du Mieux-être de l'Île-du-Prince-Édouard. Le BMHC voit à la promotion et à la protection de la santé des Insulaires et prévient les maladies et les blessures au moyen des trois piliers de la santé publique : la promotion, la protection et la prévention.

La santé publique a pour objectif de maintenir la population en santé et de prévenir les blessures, les maladies et les décès prématurés. À cette fin, elle met en œuvre divers programmes, services et politiques visant à satisfaire les besoins fondamentaux en matière de santé et à obtenir des bienfaits sur le plan de la santé pour la population dans son ensemble. La santé publique fait partie du système de santé, mais elle va au-delà de la médecine et des soins de santé puisqu'elle est axée sur la population et la prévention plutôt que sur les personnes et les traitements.

L'objectif principal de l'Unité de promotion de la santé est de réduire le fardeau des maladies chroniques à l'Île-du-Prince-Édouard en agissant sur quatre facteurs de risque modifiables, soit la mauvaise alimentation, la sédentarité, le tabagisme et la consommation nocive d'alcool. Il a été démontré que des efforts consacrés à ces quatre facteurs peuvent prévenir ou retarder une grande part de maladies chroniques. Comme la santé physique est grandement liée à la santé mentale, la promotion du bien-être mental représente un autre pilier de notre travail.

L'Unité de promotion de la santé travaille également sur les *déterminants sociaux de la santé*. Ce sont les conditions sociales, culturelles, politiques, économiques et environnementales qui ont une incidence sur la possibilité d'être en bonne santé d'une personne, son risque de maladie, ses comportements de santé et son espérance de vie en bonne santé. L'Unité de promotion de la santé se penche également sur les inégalités en santé qui résultent de la répartition inéquitable de ces déterminants sociaux. L'approche utilisée à l'égard de ces conditions et de ces facteurs de risque influençant les maladies chroniques repose sur la **Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé**. Il s'agit d'un cadre établissant des mesures et des stratégies à mettre en œuvre au sein de la population pour s'occuper des problèmes de santé publique. La Charte d'Ottawa prévoit une intervention sur plusieurs plans :

- **Élaborer une politique publique saine** : inscrire la santé à l'ordre du jour dans tous les secteurs et à tous les échelons
- **Créer des milieux favorables** : créer des lieux et des milieux qui favorisent la santé
- **Renforcer l'action communautaire** : donner aux communautés les moyens d'agir pour leur santé
- **Acquérir des aptitudes individuelles** : soutenir le développement individuel et social tout au long de la vie
- **Réorienter les services de santé** : modifier le fonctionnement des services de soins de santé afin d'accorder plus d'importance à la prévention

Il existe différents **niveaux de prévention** en matière de santé publique. La promotion de la santé s'appuie sur une approche « **en amont** » qui, comme mentionné, vise à prévenir les maladies et les blessures avant qu'elles ne surviennent. C'est ce qu'on appelle généralement la **prévention primaire**, qui utilise des démarches universelles et ciblées pour soutenir et promouvoir un bon état de santé tout au long de la vie.



Voici un exemple d'application des différents niveaux de prévention :

Prévention primaire : Ensemble des moyens mis en œuvre pour empêcher l'apparition d'un trouble, d'une maladie ou d'une blessure.

Prévention secondaire : Ensemble des moyens mis en œuvre pour détecter un trouble, une maladie ou une blessure assez tôt pour en réduire la gravité.

Prévention tertiaire : Ensemble des moyens mis en œuvre pour traiter un trouble, une maladie ou une blessure.

Exemple : *Une société industrielle déverse dans une rivière un contaminant qui cause des éruptions cutanées chez les baigneurs.*

*L'application d'une politique qui interdit de tels déversements (et prévient ainsi les éruptions cutanées) consiste en de la **prévention primaire**. Le fait de demander à une surveillante ou un surveillant de baignade de vérifier si les baigneurs présentent des éruptions cutanées et de les traiter immédiatement au besoin représente de la **prévention secondaire**. La mise en place d'un groupe de soutien pour aider les personnes touchées par des éruptions cutanées constitue de la **prévention tertiaire**.*

À l'Île-du-Prince-Édouard comme à l'échelle du Canada, le fardeau des maladies est lié à quatre grands groupes de maladies chroniques : le cancer, les maladies cardiovasculaires, le diabète (type 2) et les maladies pulmonaires obstructives chroniques (MPOC). Il est bien connu que ces groupes de maladies chroniques sont étroitement associés à quatre facteurs de risques modifiables, soit la mauvaise alimentation, la sédentarité, le tabagisme et la consommation nocive d'alcool. C'est pourquoi le travail de promotion de la santé à l'Île-du-Prince-Édouard est centré sur ces domaines comportementaux afin de prévenir les maladies chroniques et d'améliorer les résultats en matière de santé à l'échelle de la population.

Par conséquent, le Programme de subventions pour le mieux-être a été établi dans le but de favoriser la mise en place de mesures de prévention des maladies chroniques et d'initiatives de mieux-être en amont au sein des communautés.



TERMES CLÉS

Santé publique – Efforts organisés de la société pour surveiller et prévenir les blessures et les maladies ainsi que promouvoir et protéger la santé afin que moins de gens soient malades ou se blessent et que plus de gens vivent en santé.

Promotion de la santé – Mesures qui aident les personnes à exercer un meilleur contrôle sur leur état de santé et à améliorer ce dernier.

Déterminants sociaux de la santé – Circonstances, entre autres de nature sociale, économique et environnementale, dans lesquelles les individus naissent, grandissent, vivent, travaillent et vieillissent, et qui ont une incidence sur leur santé et leur mieux-être. Ces circonstances dépendent de la répartition du pouvoir, de l'argent et des ressources.

Inégalités en santé – Écarts en santé évitables au sein de la population qui résultent d'une répartition inéquitable des ressources et des possibilités.

Santé de la population – Résultats en matière de santé chez un groupe d'individus, y compris la répartition de ces résultats au sein du groupe. Il s'agit d'une approche qui vise à améliorer l'état de santé d'une population entière.

Équité en santé – Approche qui donne aux personnes, aux groupes et aux communautés les mêmes chances d'atteindre leur plein potentiel sur le plan de la santé et qui prévient les traitements préjudiciables découlant de facteurs sociaux, économiques ou environnementaux.

Prévention primaire – Ensemble des moyens mis en œuvre pour empêcher l'apparition d'une maladie ou d'une blessure.



RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Site Web de Mieux vivre Î.-P.-É. : <https://www.livewellpei.ca/>

Rapport de 2021 du médecin hygiéniste en chef (en anglais seulement) :
https://www.princeedwardisland.ca/sites/default/files/publications/cpho21_report_web.pdf

Principaux concepts liés à l'équité en santé :
<http://nccdh.ca/fr/learn/glossary/> (*liste de définitions visant à améliorer les communications et les interventions concernant les déterminants sociaux de la santé et de l'équité en santé*)

Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé :
<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/sante-population/charter-ottawa-promotion-sante-conference-internationale-promotion-sante.html>

Boîte à outils communautaire – Rédaction d'une demande de subvention (en anglais seulement) :
<https://ctb.ku.edu/en/table-of-contents/finances/grants-and-financial-resources/writing-a-grant/main>

Boîte à outils communautaire – Détermination des ressources communautaires (en anglais seulement) :
<https://ctb.ku.edu/en/table-of-contents/assessment/assessing-community-needs-and-resources/identify-community-assets/main>

Guide d'outils pour la rédaction de demandes de subvention :
https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/careers/about-the-bc-public-service/corporate-giving/grant_writing_handbook.pdf

Commented [MG1]: Broken link

Rédaction efficace de propositions :
https://www.ohcc-ccso.ca/sites/default/files/Strategies_for_Effective_Proposal_Writing.pdf

Commented [MG2]: Link does not work (leads to the home page) – PLEASE VERIFY

